

RESTAURATION DE LA ZONE ALLUVIALE DE MALAGUET FRAYÈRE A TRUITES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX SUR LA COMMUNE DE POITIERS (86)

Malaguet est un vaste domaine planté de nombreuses variétés d'arbres, traversé par l'Auxances. La partie à l'est du Manoir accueille une activité de maraîchage biologique à destination des cantines scolaires. La partie ouest est une vaste zone humide convertie pour l'essentielle en peupleraie.

Cette propriété de la ville de Poitiers a fait l'objet d'une restauration pour y favoriser le développement de la biodiversité et notamment de celle liée aux milieux aquatiques.

Le potentiel faunistique et floristique est fort sur ce site localisé entre la zone Natura 2000 (plaine du Mirebalais et du Neuvilleois) à moins de 100 mètres, et la récente de la LGV Tours-Bordeaux à 60 m à l'ouest ou encore de l'autoroute A10 à moins de 400 m.

Des travaux ont été entrepris pour ouvrir des milieux jugés trop homogènes et pour favoriser l'accès des espèces et notamment par la rivière dont le potentiel d'accueil et de reproduction piscicole était identifié. Les écoulements ont été retravaillés pour devenir plus dynamiques et des caches à poissons ont été créées.

Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine Grand Poitiers.

En partenariat avec l'AAPPMA la Brème Poitevine, la Fédération départementale de pêche 86 et la Direction Espaces verts de la ville de Poitiers et les Centre d'activité des Milieux Naturels (direction HPQE).

Période de réalisation et durée des travaux :

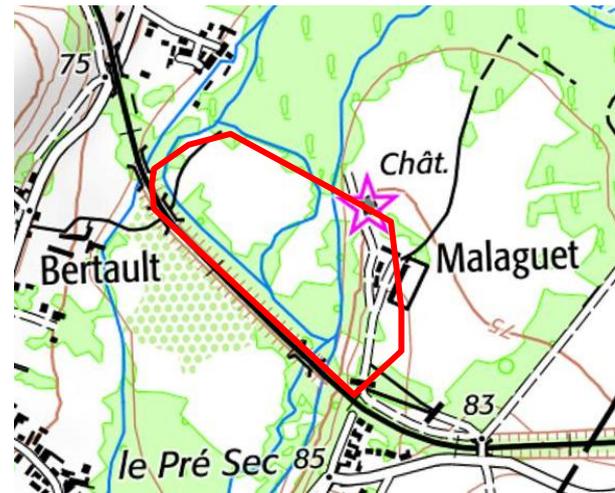
Restauration d'une frayère à truites sur un des bras de l'Auxance : 1 mois et demi, nov-déc. 2018.

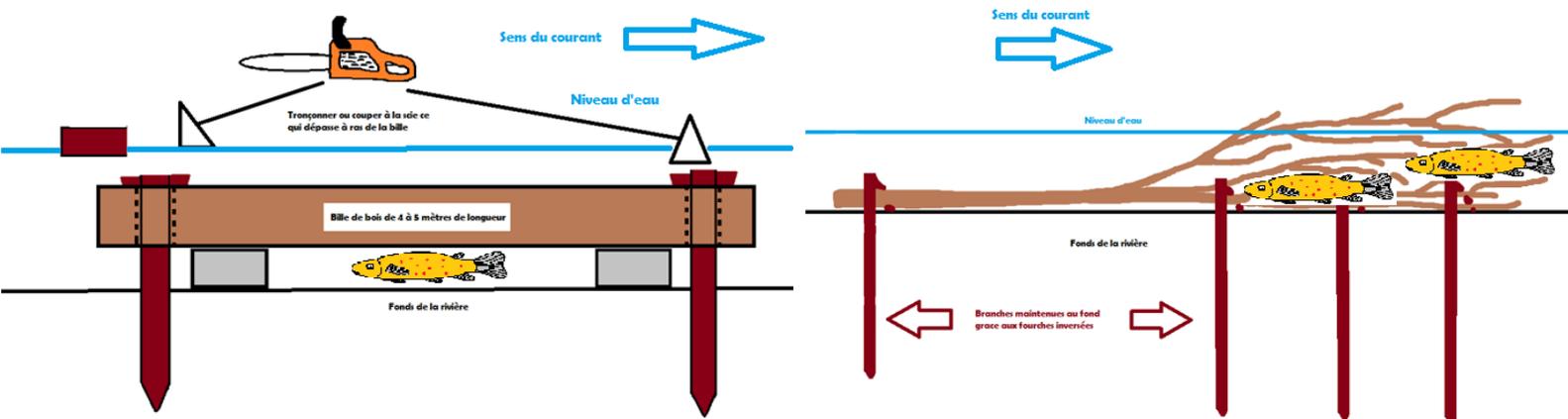
Restauration des anciennes peupleraies en boisements alluviaux (abattage de la peupleraie 2019-2020)

Plantations du boisement alluvial : 2020

Présentation des objectifs de l'action réalisée : Biodiversité

- Restaurer les frayères à truites et leur accueil sur un des bras de l'Auxance en favorisant son auto-curage grâce à des techniques issues du génie végétal + un radier minéral.
- Élargir et mettre en gestion la ripisylve et rendre plus facile l'accueil d'espèces cibles telles que la musaraigne aquatique, la cordulie à corps fin ou le martin pêcheur d'Europe...
- Reconvertir la peupleraie en un boisement hygrophile favorable à l'expression de la biodiversité.
- Développer et gérer les boisements alluviaux d'essences locales favorables aux espèces liées aux milieux forestiers (chauves-souris arboricoles, oiseaux forestiers...) et aux mammifères semi-aquatiques de l'Auxance qui pourront aussi y trouver refuge (zone d'alimentation et de nidification). 65 ha ont été plantés à environ 1000 plans/ha.
- Maintenir des milieux ouverts, tels que les cariçaies et les roselières.





Financements du projet :

Les travaux d'entretien répondent aux mesures compensatoires environnementales LGV-SEA. L'engagement de 25 ans minimum, est en œuvre jusqu'au 15 juin 2061 maximum. Indemnisation de la ripisylve : 2 €/ml/entretien, soit 1256 € pour l'entretien de tout le linéaire en une fois. La plantation et l'entretien des 3 premières années pris en charge par COSEA.

Dans la continuité de la réhabilitation du site, le Centre d'activité des milieux naturels a réalisé des caches à poisson qui sont indépendantes des mesures compensatoires LGV. Le coût est limité au temps des agents.

Entreprise / Régie : COSEA/ LISEA

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

- Des travaux d'abattage : débroussaillage des 800 ml de berges, abattage des grands arbres (80 à 100).
- Entretien, élargissement et gestion de la ripisylve. Plantations.
- Exploitation de la peupleraie par la création et gestion de boisements alluviaux d'essences locales par l'installation de patches de plantation de 30 m² avec 25 végétaux chacun.
- Réalisation d'aménagements piscicoles : frayère (caches à poisson = installation de troncs issus des du chantier d'abattage et de pieux pour maintenir les branches au fond de l'eau).

Etat des lieux avant / après :

Avant : les anciennes peupleraies autrefois exploitées laissent progressivement place à un environnement uniforme. Il devenait important de les restaurer pour en faire des boisements alluviaux (gain écologique important pour la vallée de l'Auxance, globalement très artificialisée sur le secteur).

Les mammifères semi-aquatiques trouveront refuge dans ces forêts alluviales.

Après : les installations devraient permettre d'améliorer la fonction de **corridor écologique**, de zone d'**alimentation** et d'**habitat** (notamment pour le martin-pêcheur d'Europe, la cordulie à corps fin ou la truite).

Informations sur les aspects administratifs :

RAS - En rapport avec les mesures d'indemnisation LGV et de la zone Natura 2000.

Travaux en rivière envisagés par le syndicat de l'Auxance et Grand Poitiers et ici repris par le projet LGV.

Informations complémentaires :

Une zone de radier composé de graviers alluvionnaires a été également aménagée à l'aval du site peu avant sa confluence avec l'Auxance. Il mesure 20 mètres de long pour 5 mètres de large. Il devient propice au frai de la truite. Un parcours de pêche est développé sur site par la Fédération de pêche.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Diagnostic environnemental des prairies humides du Domaine de Malaguet.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Amélioration progressive des caractéristiques biologiques du milieu.

Suivi mis en place :

La gestion du site est choisie en « libre évolution du milieu ». Une surveillance de l'apparition d'espèces exotiques envahissantes est prévue et le cas échéant une gestion sera mise en place. La visite bisannuelle de la ripisylve est prévue pour définir les interventions les 5 premières années.

A ce jour, aucun suivi piscicole n'est jugé nécessaire. Le retour des pêcheurs usagers du site sera néanmoins pris en compte.

Commentaires :

Les billes de bois (cache à poissons) sont prélevées sur place.

Une limite identifiée : Les pieux en bois servant à maintenir les branches sont traités « classe 4 à cœur ». Il aurait été préférable d'en utiliser en châtaignier ou robinier (réputés imputrescibles et plus durable), malheureusement les pieux sans traitement n'étaient pas disponibles au moment du chantier.

Encourager la fauche extensive et proscrire les engins lourds sur la zone humide qui contribuent à la modification des tracés des cours d'eau pour maintenir le cours d'eau en quantité et en qualité.

Depuis, la fédération de pêche a complété l'action par la réalisation de radiers sur le cours d'eau.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Virginie DELACOUR et Yvonnick GUINARD - 05 49 52 36 15

virginie.delacour@grandpoitiers.fr et yvonnick.guinard@grandpoitiers.fr

PDT au moment de travaux : Alain CLAEYS - 15 pl. du Maréchal Leclerc - CS 10569 - 86021 POITIERS.



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

